



Communiqué

de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE SUR LES DROGUES DE L'UE

Le conseil élit Franz Pietsch, membre autrichien, au poste de président et Xavier Poos, membre luxembourgeois, au poste de vice-président

(16.12.2021, LISBONNE) Le conseil d'administration de l'**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)**, réuni à Lisbonne cette semaine, a tenu aujourd'hui des élections pour les postes de président et de vice-président du conseil d'administration (1).

Franz Pietsch (Autriche) a été élu président pour les trois prochaines années, après avoir été vice-président depuis 2016. M. Pietsch, qui est membre autrichien du conseil d'administration depuis 2002, est actuellement directeur général adjoint et chef de la division pour la législation relative aux médicaments à usage humain au ministère fédéral autrichien des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs et président du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut Anton Proksch (l'une des plus grandes cliniques de toxicomanie d'Europe). Au fil des ans, M. Pietsch a siégé au comité budgétaire et au comité exécutif de l'EMCDDA (2). Au cours de sa carrière, il a contribué à un large éventail de politiques liées aux drogues aux niveaux national, européen et international.

Xavier Poos (Luxembourg) a été élu aujourd'hui au poste de vice-président. M. Poos siège au conseil d'administration depuis 2014 et est directeur adjoint de la santé au sein de la direction de la santé luxembourgeoise, où il occupe le poste de directeur administratif et financier. Il est actuellement vice-président du conseil d'administration du *Luxembourg Institute of Health*.

En outre, aujourd'hui, **Claude Gillard (Belgique)**, membre fondateur de l'agence, a été réélu en tant que membre et président du comité budgétaire de l'EMCDDA. Conseiller au Service public fédéral de justice belge, M. Gillard préside le comité depuis 2003. Le délégué du gouvernement espagnol pour le Plan national en matière de drogues et coordinateur national antidrogue, le **Dr Joan Villalbí Hereter**, a été élu membre du comité exécutif.

Commentant les résultats, **Alexis Goosdeel, directeur de l'EMCDDA**, a déclaré: «Je félicite les candidats pour leur réussite aujourd'hui et je les remercie pour leur engagement et leur motivation. Je me réjouis de travailler avec eux à l'élaboration de la stratégie 2025 de l'EMCDDA, à la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'entreprise et, ensemble, à la contribution à une Europe plus saine et plus sûre».

Le conseil d'administration est le principal organe décisionnel de l'EMCDDA et se réunit généralement deux fois par an. Il se compose d'un représentant de chaque État membre de l'UE, de la Turquie et de la Norvège, de deux représentants de la Commission européenne et de deux experts indépendants spécialisés dans le domaine des drogues désignés par le Parlement européen.

Lors de sa réunion à Lisbonne cette semaine (16-17 décembre), le conseil d'administration a adopté un nouveau modèle économique centré sur le client pour l'agence et a définitivement approuvé le budget 2022 et le programme de travail 2022-2024. Il a également procédé à un échange de vues sur les nouvelles tendances de la situation en matière de drogues en Europe pendant la pandémie de COVID-

19. Enfin, le conseil d'administration a examiné des questions de coopération internationale, y compris un accord de travail entre l'EMCDDA et la Géorgie.

(¹) Pour en savoir plus sur le conseil d'administration de l'EMCDDA, voir: www.emcdda.europa.eu/about/mb

(²) Le comité budgétaire prépare les décisions à prendre par le conseil d'administration ou le comité exécutif en matière budgétaire.

Il se réunit environ trois fois par an, deux fois en marge des réunions du conseil d'administration. Le comité exécutif se réunit cinq à six semaines avant chaque réunion du conseil d'administration afin de préparer cette dernière en consultation avec le directeur.

Il se compose du président et du vice-président du conseil d'administration, de deux autres membres représentant les États membres et de deux représentants de la Commission européenne.